

PROGRAMME ÉGALITÉ DE GENRE : HARMONIE ET PROSPÉRITÉ - EGHP

CONCOURS SUR LE THÈME : LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE ET ÉPANOUISSEMENT DE LA FAMILLE CHRONOGRAMME ET RÈGLEMENT

I- CHRONOGRAMME DU CONCOURS

Activités		Délai et dates	Lieux et moyens	
Phase 1	Lancement officiel du concours	03 mai 2022	Sur le site web de CIS-Bénin www.cis-benin.org	
	Réception des textes	Au plus tard le 03 juin 2022	Via eghp@cis-benin.org Textes à soumettre sous format PDF	
	Rassemblement des jurés 1 ^{ère} Délibération et proclamation de la liste des candidats dont les textes sont retenus	10 juin 2022	A déterminer	
	Disponibilité de la liste des candidats dont les textes sont retenus	Au plus tard 5 jours ouvrables après le rassemblement des jurés	Sur le web site de CIS-Bénin et envoi par mail.	
Phase 2	Etape 1	Lancement officiel de la réalisation de vidéo	20 juin 2022	Sur le site web de CIS-Bénin et envoi par mail.
		Deadline de la soumission de vidéo	20 juillet 2022	Via un formulaire sur le site web de CIS-Bénin Quelques caractéristiques des vidéos : - type : MP4 - résolution et format 720 p / 1280X720.
		Rassemblement des jurés et sélection des 10 candidats dont les vidéos répondent le mieux aux critères définis	27 juillet 2022	A déterminer
		Disponibilité de la liste des candidats dont les vidéos sont retenues	Au plus tard 5 jours ouvrables après le rassemblement des jurés	Sur le site de CIS-Bénin et envoi par mail.
		Deadline du retour des vidéos améliorées par chacun des candidat.e.s	16 août 2022	Via un formulaire sur le site Rappel des caractéristiques des vidéos : - type : MP4 - résolution et format 720 p / 1280X720.
		Publication des vidéos retenues	18 août 2022	Sur la page Facebook, la chaîne YouTube et le site web de l'ONG CIS-Bénin
		Diffusion simultanée des vidéos retenues	20 août 2022 à minuit	Visibles sur la page Facebook, la chaîne YouTube et le site web de l'ONG CIS-Bénin
	Etape 2	Fin de la diffusion des vidéos	20 septembre 2022 à minuit	
		Rassemblement des jurés, sélection des 3 lauréat.e.s et délibération finale	27 septembre 2022	A déterminer
		Publication des résultats finaux	02 octobre 2022	Sur le site web de CIS-Bénin et envoi par mail.
Remise des prix		25 novembre 2022	Lieu à préciser	

II- RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : La participation à ce concours est ouverte à toute personne physique âgée de 31 ans au plus au 31 décembre de l'année 2022, de nationalité béninoise, résidant en république du Bénin et n'ayant aucun antécédent judiciaire par rapport aux violences basées sur le genre.

Article 2 : La participation des candidat.e.s implique l'acceptation du présent règlement et la décision du jury, qui est sans appel.

Article 3 : Chaque production primée devient la propriété de l'ONG CIS-Bénin qui a le droit d'en assurer une diffusion publique de tout ou partie de ladite production (textes, images et vidéo). Ce droit inclut l'adaptation des productions au support nécessaire à sa diffusion.

Article 4 : Les productions non primées restent la propriété de leurs auteurs qui sont libres d'en disposer à leur guise.

Article 5 : Les spécifications techniques relatives aux productions sont précisées dans les appels à candidatures.

Article 6 : Chaque candidat ne peut soumettre plusieurs productions à la fois.

Article 7 : Un comité d'organisation composé de membres de CIS-Bénin et toute personne ressource dont les compétences sont jugées nécessaires est mis en place pour conduire le déroulement du concours.

Article 8 : Le jury est essentiellement composé d'acteurs impliqués dans la défense des droits de la femme et des professionnels du monde de la communication.

La liste nominative des jurés est rendue publique après la publication des résultats. Les résultats seront publiés sur le site web de l'ONG CIS-Bénin ou via tout autre canal qui sera précisé en temps opportun.

Article 9 : Un prix est décerné à chacun des trois finalistes.

Article 10 : Le Comité d'organisation est tenu de renseigner le jury sur toute information dont il a connaissance et qui est nécessaire à une appréciation judicieuse de la production d'un candidat, notamment en ce qui concerne le non-respect des règles d'éthique et toute disposition légale en vigueur en République du Bénin.

En tout état de cause, le Comité d'organisation tient personnellement responsable tout candidat en cas de non-respect des textes en vigueur en République du Bénin, relatifs à sa production.

Article 11 : L'ONG CIS-Bénin décline toute responsabilité quant au non-respect par les candidats des textes en vigueur en République du Bénin en matière de droit d'auteur et de communication.

Fait à. Abomey-Calavi, le 2 mai 2022

Le comité d'organisation

BP : 358 Godomey / Tél : +229 52 62 62 62 / WhastApp : +324 85 89 28 05 / Adresse mail : contact@cis-benin.org / Site web : www.cis-benin.org